



DÉLIBÉRATION

du 24 février 2025

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>27 FEV. 2025</u> Publiée, le <u>27 FEV. 2025</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN), Sandrine MARTINY (donne pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Jérôme LECERF (donne pouvoir à LUDOVIC LEDUC) Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Laurence BERNARD TANGUY Date de la convocation : 18 février 2025
Délibération n°25.1.01	FINANCES Approbation du Compte Financier Unique 2024 – budget communal

La Commune s'est portée candidate à la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il a pour objectif de :

- Favoriser la transparence et la lisibilité financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil doit délibérer sur ce nouveau document qui constituera l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Le CFU du budget principal se résume de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 387 235.50€	2 023 100.98€
Recettes	5 464 326.96€	2 411 397.56€
Déficit global de clôture		
Excédent global de clôture	1 077 091.46€	388 296.58€

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal n° 24.2.1 du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 de la commune ;

Vu la délibération n° 24.7.8 du 12 novembre 2024 adoptant la Décision Modificative n° 2 ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 29 janvier 2025 ;

**Madame le Maire ayant quitté la salle,
Siégeant sous la présidence de Ludovic LEDUC,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune ;

► **DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Laurence BERNARD TANGUY
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

